

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 27.05.04 Convocation du 18.05.2004

Compte rendu affiché le 28 Mai 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : YG/LDA

**Objet : CENTRE CULTUREL JEAN VILAR :  
2<sup>EME</sup> TRANCHE DES TRAVAUX**

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,  
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, M. GONDELAUD,  
Mme ZUILL, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET,  
MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	26

**Absents représentés :** M. FAURE par M. GONDELAUD - Mme WYMAN par Mme GUERIN -  
M. GOSSET par M. OLLIVIER

**Absents excusés :** Mmes BROSSARD, BERRA, M. FERNANDES

Monsieur le Maire-Adjoint délégué explique que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 25.03.2004, avait décidé de poursuivre l'opération de réaménagement du Centre Jean Vilar, et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure d'appel d'offres ouvert.

Il signale que la commission d'appel d'offres s'est réunie les 17 et 24 mai 2004. Elle a choisi les entreprises attributaires des lots 4 - 5 et 9, *les lots 1-3-6-7-8-et 10 ayant été déclarés infructueux.*

Il invite le conseil municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits marchés, conséquence du choix de la commission.

Il indique enfin, qu'une nouvelle consultation sera lancée par marché négocié, pour les lots déclarés infructueux.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu les résultats de la commission d'appel d'offres réunie les 17 et 24 mai 2004,
- Considérant que le Maire est la personne responsable des marchés de la commune, et que l'avis de la commission d'appel d'offres a été suivi,
- ***Dit que les lots 1-3-6-7-8 et 10 ayant été déclarés infructueux, il convient de lancer une procédure de marché négocié,***
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants pour le réaménagement du Centre Jean Vilar :

<i>LOT</i>	<i>DESIGNATION</i>	<i>NOM</i>	<i>ADRESSE</i>	<i>MONTANT H.T.</i>
<b>04</b>	Menuiserie aluminium - Serrurerie	BERETTA	18 rue Mendès-France 69120 Vaulx en Velin	<b>60 558,05</b>
<b>05</b>	Menuiseries bois extérieures et intérieures	BOCCARDO	ZI de la Sablière 69660 Collonges Mt Or	<b>75 661,00</b>
<b>09</b>	Chauffage - Climatisation	MELIN	Chemin Blanchisserie Neuville-sur-Saône	<b>33 827,00</b>

- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits marchés et à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire,
- Précise que la dépense correspondante figure au budget communal 2004, opération 00711.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 mai 2004

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,  
Par Délégation  
Le Maire-Adjoint,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 8 juin 2004  
- de la publication le 9 juin 2004  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 8 juin 2004